

DÉCISION 663 / 2025

RELATIVE A UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU RHIN-MEUSE POUR UN POSTE DE CHARGE DE MISSION GESTION-PRESERVATION DES ZONES HUMIDES 2026

Nous soussignée, Anne FRITSCH-RENARD, 16^{ème} Vice-Présidente de Metz Métropole,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération en date du 15 juillet 2020, par laquelle le Conseil Métropolitain a donné délégation à son Président,

VU l'arrêté de Monsieur le Président en date du 15 juillet 2020, par lequel Madame Anne FRITSCH-RENARD, Vice-Présidente déléguée "Stratégie métropolitaine" a reçu délégation, dans la limite de ses fonctions, pour signer les actes et courriers dans ce domaine,

CONSIDERANT l'éligibilité de l'opération précitée au dispositif « Interventions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux naturels et de la biodiversité » de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse (12^e programme d'intervention 2025-2030),

DÉCIDONS :

- De solliciter, au titre du dispositif précité, un accompagnement financier de 31 439 euros pour un poste de chargé de mission gestion-préservation des zones humides 2026, sur la base d'un projet estimé à 55 878 euros hors taxes.

Fait à Metz, le 27 OCT. 2025

Pour le Président
La Vice-Présidente déléguée



Anne FRITSCH-RENARD
Adjointe au Maire de Metz

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

057-200039865-20251027-Decis663-2025-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/11/2025

Pour l'autorité compétente par délégation

